



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.org/contenu/actualites-france-et-international/a/propluvia-pour-connaître-la-liste>

Propluvia : pour connaître la liste des départements soumis à des arrêtés de restriction d'eau

- contenu - Actualités France et international -
Date de mise en ligne : jeudi 6 août 2015

OIEau

Si vous souhaitez connaître la liste des départements soumis à des arrêtés de restriction d'eau, vous pouvez consulter l'outil « Propluvia » proposé par le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Avec cet outil, il est possible de connaître en temps réel la situation sur l'état de sécheresse concernant précisément chaque département. La carte des arrêtés, accessible en ligne, présente 4 niveaux de restriction :

- 1 - vigilance (information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau),
- 2 - alerte (réduction des prélèvements à des fins agricoles inférieures à 50 % ou interdiction jusqu'à 3 jours par semaine, mesures d'interdiction d'activité nautique, interdiction à certaines heures d'arrosage des jardins, de lavage des voitures...),
- 3 - alerte renforcée (réduction des prélèvements à des fins agricoles supérieure ou égale de 50 %, limitation plus forte des prélèvements sur l'arrosage des jardins, le lavage de voitures pouvant aller jusqu'à l'interdiction de certains prélèvements),
- 4 - crise (arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés).